

# SÉANCE DU 3 AVRIL 2015

Convocation du 26 mars 2015

## Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation compte administratif 2014 dressé par le Maire
  - Budget principal
  - Budget annexe assainissement
- Approbation compte de gestion dressé par le Trésorier
  - Budget principal
  - Budget annexe assainissement
- Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014 pour chacun des budgets
- Demande de subvention du Collège d'AILLANT SUR THOLON
- Extension du réseau basse tension rue de la Fontaine Saint Loup
- Vote des quatre taxes locales
- Vote du budget unique 2015 -budget principal
- Vote du budget unique 2015 – budget annexe
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

## Étaient présents :

Mme Sylviane MICHET, M. Hugues SAULET, M. Roger KAOUA, Mme Vanessa FLAMANT, Mme Florence JANSEN, M. Xavier ANTOINE, M. François NOËL, M. Jean-Louis VINCENT, M. Bernard LEBLANC,

Absente excusée : Mlle Alexandra GUILLOT

Absent : M. Romain JOLIVET

Secrétaire de séance : M. Hugues SAULET

*Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 12 mars 2015.*

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 dressé par le Maire**

### **Budget principal :**

Après s'être fait présenter et expliquer le détail des recettes et dépenses opérées sur le budget principal au titre de l'année 2014, Et sous la Présidence de Monsieur Hugues SAULET, Premier adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget principal, dressé par le Maire, qui se solde au 31 décembre 2014 par :

- un EXCÉDENT en section de fonctionnement de	110 141.14 €
- un DÉFICIT en section d'investissement de	- 29 811.31 €

**Soit un résultat global EXCÉDENTAIRE de 80 329.83 €**

**Et DÉCIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2014, sur le budget 2015, de la manière suivante :

Au compte 1068 (recettes d'investissement)	29 811.31 €
Au compte R002 (recettes de fonctionnement)	80 329.83 €

### **Budget annexe assainissement**

Après s'être fait présenter et expliquer le détail des recettes et dépenses opérées sur le budget annexe assainissement au titre de l'année 2014, Et sous la Présidence de Monsieur Hugues SAULET, Premier adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget annexe, dressé par le Maire, qui se solde au 31 décembre 2014 par ,

- un EXCÉDENT en section d'exploitation de 878.95 €

- en section d'investissement : 0.00 €

**Soit un résultat global EXCÉDENTAIRE de 878.95 €**

Et **DÉCIDE** d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2014, sur le budget 2015, de la manière suivante :

Au compte R002 (recettes d'exploitation) 878.95 €

Au compte R001 (recettes d'investissement) 0.00 €

#### **+ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 DU TRÉSORIER**

##### **o Budget communal**

Madame le Maire ayant repris la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par le Trésorier d'AILLANT-SUR THOLON qui n'appelle aucune observation et qui fait apparaître un résultat de clôture au 31 décembre 2014 conforme au compte administratif dressé par le Maire.

##### **o Budget annexe assainissement**

Madame le Maire ayant repris la présidence de la séance,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion 2014 dressé par le Trésorier d'AILLANT-SUR-THOLON qui n'appelle aucune observation et qui fait apparaître un résultat de clôture au 31 décembre 2014 conforme au compte administratif dressé par le Maire.

#### **+ DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLÈGE D'AILLANT-SUR-THOLON**

Les précisions demandées au Collège d'AILLANT-SUR-THOLON, sollicitant une subvention pour aider au financement d'un séjour en plein air aux LONGEVILLES-MONT-D'OR (Doubs) du 1<sup>er</sup> au 5 juin prochain (escalade, paddle, course d'orientation, spéléologie) pour les classes de 6<sup>ème</sup>, ont été reçues : quatre élèves de CHASSY participent à ce séjour

Le Conseil Municipal, reprenant les dispositions déjà prises dans des séances antérieures,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accorder une aide financière, pour ses élèves domiciliés à CHASSY, à hauteur de 20% du montant restant dû à la charge des familles. La somme sera versée, pour chaque élève bénéficiaire, sur présentation du décompte définitif réellement à payer.

**Il est précisé que le montant maximum de ce type d'aide ne pourra pas excéder cent Euros.**

**AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget principal 2015 les crédits nécessaires à cette participation en dépenses de fonctionnement à l'article DF6574 (chap. 65)-*Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.*

#### **+ EXTENSION DU RÉSEAU BASSE TENSION - RUE DE LA FONTAINE SAINT LOUP**

Compte tenu que le bénéficiaire de cette extension s'est engagé à prendre en charge la totalité de la dépense (déduction faite de la taxe d'aménagement si elle est due)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** le devis établi par le S.D.E.Y (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne) pour l'extension du réseau Basse Tension, rue de la Fontaine Saint Loup, pour un coût prévisionnel de :

Coût du projet :	
Travaux + MOE HT	6 785.20 €
TVA 20%	1 357.04 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 142.24 €</b>
Participation du SDEY :	
Prise en charge sur travaux	2 201.68 €
100% de la TVA	1 357.04 €
<b>TOTAL du soutien du SDEY</b>	<b>3 558.72 €</b>
Participation communale :	
	<b>4 583.52 €</b>

**CHARGE** le Maire de signer la convention financière avec le SDEY permettant de réaliser les travaux.

**INSCRIT** le coût de ces travaux au budget principal 2015 en dépenses d'investissement à l'article DI21534 (chap. 21)-Réseaux d'électrification.

#### **VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES 2015**

Madame le Maire présente, au Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, reçu des Services Fiscaux.

Les recettes « *espérées* » avec reconduction des taux notifiés identiques à 2014 sont de 161 086 €, sur lesquelles il est reversé au profit du GIR (*Garantie Individuelle de Ressources*) la somme de 39 444 € : soit une recette « espérée » réelle de **121 642 €**.

Compte tenu que les dépenses de fonctionnement sont sans cesse croissantes, que les taux n'ont pas été augmentés en 2014 et pour ne pas devoir trop influencer sur le budget des familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'augmenter de 1% les taux communaux des taxes pour 2015, à savoir :

	bases impositions de 2015	taux VOTÉS POUR 2015	produits à recevoir sur 2015	Rappels taux votés en 2014
Taxe habitation	442 500 €	18.59 %	82 279 €	18.41 %
Taxe foncière	325 500 €	13.14 %	42 771 €	13.01 %
Taxe foncière non bâti	58 200 €	37.56%	21 861 €	37.19 %
C.F.E.	83 800 €	18.84 %	15 785 €	18.65 %
			<b>162 696 €</b>	
			Part à reverser au titre du FNGIR : 39 444 €	
			<b>RECETTES « espérées » pour 2015 : 123 252 €</b>	

#### **VOTE DU BUDGET UNIQUE 2015**

##### **Budget communal**

Le budget proposé par la Commission des Finances tient compte :

- des travaux et/ou achat déjà engagés :

- achat véhicule utilitaire « Berlingo » : commandé réception avril
- réhabilitation du bâtiment face à la mairie (salle associations, sanitaires et logement à l'étage) aidés par le « contrat de canton »
- extension de l'éclairage public,

- des travaux à programmer :

- sanitaires près de l'atelier municipal (seront réalisés en régie avec l'aide du CRAC)
- remise en état de certaines voies communales (maintenant que l'assainissement collectif est définitivement abandonné). Voir quelles sont les voies prioritaires : rue du Fort, rue de la Fontaine Saint Loup, rue des Fossés ...)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter et expliquer le détail des comptes,

**APPROUVE** à l'unanimité, le budget principal 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 388 610.00 € en section de fonctionnement,
- 190 176.00 € en section d'investissement.

#### ○ Budget annexe assainissement

Le budget présenté ne tient compte que du financement de l'étude de « révision du zonage d'assainissement » obligatoire pour se conformer à la Loi sur l'Eau et permettre de réaliser les contrôles de toutes les installations individuelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** le budget annexe 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 878.95 € en section d'exploitation
- 5 500.00 € en section d'investissement

## 🚧 INFORMATIONS DIVERSES

### COMPTE-RENDU DE RÉUNION du S.D.E.Y

La réunion du Syndicat Départementale d'Électrification de l'Yonne qui s'est tenue, ce mercredi, a confirmé, pour 2015, la réalisation des travaux de « renforcement du transformateur » du Bourg (près de l'ancien lavoir)

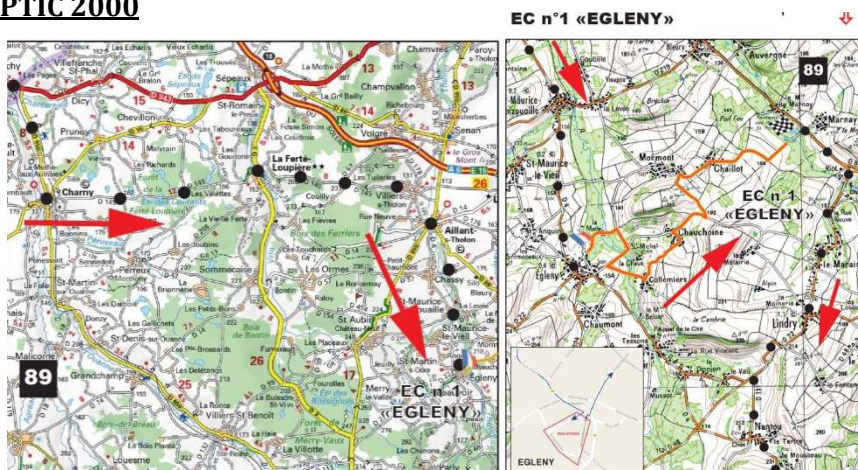
### BAUX de TERRES appartenant à l'ex-AFR et à la COMMUNE

Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Social) qui s'est réuni ce soir, a décidé d'adopter le même principe que la commune, pour la remise en location des terres, dont l'actuel bailleur a fait valoir son droit à la retraite au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Reste à « solutionner » le problème de la terre située « Chemin Perdu » finage d'Aillant-sur-Tholon (*voir séance précédente*).

### TOUR AUTO OPTIC 2000

La 24<sup>ème</sup> édition du TOUR AUTO OPTIC 2000 passera à CHASSY le MARDI 21 AVRIL 2015 dans la matinée.



**RAPPEL :**

Pour des mesures d'hygiène et de salubrité publique, il est rappelé que les conteneurs d'ordures ménagères et/ou recyclables, doivent être sortis au plus tôt la veille du passage du service collecteur et ne doivent en aucun cas rester plusieurs jours en bordure de voirie ou sur le trottoir.

Séance levée à 22h15

---

## **INFORMATIONS**

---

**FERMETURE DU SECRÉTARIAT :**

Le secrétariat sera **fermé**  
**du vendredi 1<sup>er</sup> mai au dimanche 10 mai 2015** inclus.

Seules les permanences  
du lundi 4 mai 2015 de 16h00 à 18h00  
et du mercredi 6 mai 2015 de 16h30 à 18h30  
seront assurées.

Il sera également **fermé**  
**du jeudi 14 mai au dimanche 17 mai 2015** inclus.

**DATES À RETENIR :**

**EXPOSITION DES ÉCOLES** de maternelle et primaire du  
regroupement scolaire sur le thème « Terre et Mer »  
à la salle des Fêtes de CHASSY  
**du 13 avril au 17 avril 2015 inclus.**

**Ouvertures :**

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00 ;  
mercredi de 17h00 à 19h00  
samedi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

**RÉCIT DIAPORAMA PHOTOS**

de Norbert DEVAERE sur son périple de 16 jours dans  
le désert de Gobi en MONGOLIE  
le **dimanche 26 avril 2015 à 15h00**  
à la salle d'exposition de CHASSY

**VIDE-GRENIERS du 1<sup>er</sup> mai organisé par le CRAC**